

Fonds national de solidarité : 10 points d'attention pour remplir le formulaire de demande d'aide de novembre 2020 (suite)

8 Calcul de votre aide

Selon votre activité, vous êtes soit en fermeture administrative, soit votre entreprise connaît une basse de chiffre d'affaires (CA) en 2020.

Sélectionnez le critère correspondant à la situation de votre entreprise.

- Mon entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020.
- Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020 par rapport à la période de référence; ou, si souhaité, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019; ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, par rapport à la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020; ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois; ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1er novembre 2020 et le 30 septembre 2020.

Interdiction d'accueil du public

Chiffre d'affaires de la période de référence *

(CA durant la même période de l'année précédente ;

- ou, si souhaité, CA moyen de l'année 2019 ;

- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le

31 janvier 2020, CA mensuel moyen sur la période comprise

entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;

- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et

le 29 février 2020, CA réalisé en février 2020 et ramené sur

un mois ;

- ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020,

CA réalisé jusqu'au 15 mars 2020 et ramené sur un mois)

Chiffre d'affaires mensuel de la période comprise entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020 *

Renseignez alors le CA de référence
et le CA du mois de novembre 2020 :

9 Coordonnées bancaires de l'entreprise ou de l'association

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

• Déclarations *

Bien remplir les coordonnées bancaires de votre entreprise.

Déclarations : par défaut, choisir "non".

Choisir "oui" uniquement si votre entreprise est en redressement judiciaire et bénéficie des aides de minimis (aides européennes).

Le règlement des minimis autorise les aides publiques aux entreprises à la condition que leur montant total n'exède pas, pour chaque entreprise, 200 000 € sur 3 exercices fiscaux (exercice fiscal en cours ainsi que les deux précédents).

10 Déclarations *

• Déclarations *

Mon entreprise entre dans une des catégories mentionnée dans le paragraphe « Aides de minimis » des présentes conditions générales de dépôt : ?

Non

Oui, et je complète le [formulaire de déclaration des aides de minimis](#) figurant en annexe II de la circulaire du 14 septembre 2015, pages 17-19, relative à l'application du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis que je m'engage à fournir à l'administration en cas de contrôle.

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées ainsi que l'absence de dette fiscale ou sociale

Enfin, ne pas oublier de cocher la case d'attestation sur l'honneur.

Cette fiche est volontairement synthétique.
Cliquez ici pour un pas-à-pas plus détaillé.

Une question générale :
0 806 000 245

Une question spécifique :
[service des impôts des entreprises](#)

besoin
d'aide ?

Toutes les
réponses sur la
[FAQ](#) sur
[impots.gouv.fr](#)

